



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : COLLÈGE JEAN ZAY

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Déplacement à Paris pour l'entrée au Panthéon de Marc BLOCH

N°2026_088

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le Collège Jean ZAY organise un déplacement pédagogique les 22 et 23 juin prochain à Paris à destination d'un groupe de 20 élèves de 3ème afin d'assister à la cérémonie officielle de panthéonisation de Marc Bloch, historien et figure majeure de la Résistance.

Cet événement national, prévu le 23 juin 2026 au Panthéon, revêt une dimension particulièrement symbolique. Il constitue une opportunité exceptionnelle pour les élèves de s'inscrire dans un travail de mémoire, en lien avec les programmes d'histoire et d'enseignement moral et civique.

Le coût global du projet comprend notamment :

- Les frais de transport
- Les frais d'hébergement et de restauration
- Certaines visites culturelles

Le financement repose sur :

- Une participation des familles ;
- Une contribution du collège ;
- Des demandes de soutien auprès de partenaires publics.

Afin de limiter le reste à charge pour les familles et de garantir l'accessibilité du projet aux élèves concernés, le Collège Jean ZAY sollicite le soutien financier de la commune.

Cette subvention exceptionnelle s'inscrit dans la volonté de la commune de soutenir les initiatives éducatives et citoyennes en faveur de la jeunesse. Elle permettra de favoriser l'accès des élèves à une expérience pédagogique unique, en lien avec un événement majeur de la vie nationale.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au collège Jean ZAY
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD